

Note brève et synthétique

de présentation du budget primitif 2023

Ville de LIMOUX

1. Eléments de contexte

Les principales mesures de loi de finances 2023 impactant le budget 2023 :

- **Revalorisation forfaitaire des bases locales** : + 7,1 %
- **Dotation Globale de Fonctionnement** : Enveloppe stabilisée au niveau du réalisé 2022
- **Inflation nationale autour de 6%** : impacte les charges générales et le coût des travaux

2. Priorités du budget

Le Budget Primitif de la Commune doit refléter les orientations financières que la municipalité veut insuffler à la Collectivité.

L'équilibre budgétaire d'une Commune doit permettre une harmonie entre :

- les recettes (recettes fiscales et emprunt),
- le coût des services rendus à la population,
- et les investissements créés ou à entretenir.

Pas d'augmentation de la pression fiscale :

Sans augmenter les taux des taxes ménages comme depuis 1997, le Budget 2023 inscrira des recettes fiscales de l'ordre de 6 705 000 €.

Une politique de désendettement maintenue

Le Budget 2023 devra pérenniser la politique de désendettement communal qui a été amorcée dès 1999.

Le budget devrait équilibrer sa section d'investissement par l'inscription d'une masse d'emprunt de l'ordre de 926 000€ et prévoir un remboursement de la dette actuelle de 810 000€.

L'endettement prévu au budget 2023 devrait donc être au maximum de 116 000€.

3. Les données du budget primitif 2023

a. Les principales dépenses d'investissement 2023

Equipement	Dépenses d'équipements		
	BP 2023	RAR 2022	TOTAL
Chapitre 20	319 400,00	42 086,98	361 486,98
Chapitre 204	50 000,00	63 663,84	113 663,84
Chapitre 21	4 938 600,00	1 955 058,29	6 893 658,29
Equipement total	5 308 000,00	2 060 809,11	7 368 809,11
Emprunt	810 000,00		810 000,00
Opérations d'ordre	68 000,00		68 000,00
Besoin de financement équipement	6 186 000,00	2 060 809,11	8 246 809,11

Le budget primitif 2023 s'équilibre à 8 246 809,11 € en section d'investissement et se décompose de la manière suivante :

- 6 186 000 € de dépenses d'équipements nouvelles,
- 2 060 809,11 € de restes à réaliser.

Les dépenses d'équipements (yc RAR) suivantes ont été prévues :

Projets d'équipements nouveaux (supérieurs à 100 000€)	BP 2023
Travaux centre bourg - divers	1 120 000,00
Stades et annexes - travaux et aménagements	584 000,00
Eclairage public	514 000,00
Gros travaux de voirie urbaine et pluviale	430 000,00
Aménagements espaces publics	408 400,00
Aménagement route de Pieusse	400 000,00
Aménagements espaces publics	230 000,00
Eglise de la Miséricorde	158 000,00
Bâtiments divers - aménagements	122 000,00
Travaux d'équipements urbains	110 000,00
Mairie Travaux aménagement	104 800,00
...	
Total général	5 308 000,00

Les restes à réaliser, à savoir les engagements pris en 2022 et qui seront réalisés en 2023 s'élèveront à un montant de 2 060 809,11 €.

Les investissements inscrits au budget 2023 s'élèvent donc à 8 246 809,11 € en tenant compte de ces restes à réaliser.

b. Les principales recettes d'investissement 2023

Chapitres	Recettes d'investissement		
	BP 2023	RAR 2022	TOTAL
13 - Subventions équipements	1 015 711,00	1 128 314,90	2 144 025,90
16- Emprunt	926 000,00		926 000,00
10 -Dotations et fonds divers	1 028 330,05		1 028 330,05
1068 - Excédent fonctionnement capitalisé	1 500 000,00		1 500 000,00
Opérations d'ordre entre section	566 500,00		566 500,00
Opérations patrimoniales	26 000,00		26 000,00
001- Résultat antérieur	1 582 523,47		1 582 523,47
023 - Virement de la section de fonctionnement	473 429,69		473 429,69
Total	7 118 494,21	1 128 314,90	8 246 809,11

Le budget primitif 2023 prévoit 8 246 809,11€ de recettes d'investissement qui se répartissent de la façon suivante :

- 1 015 711€ de subventions d'équipements reçues,
- 926 000€ d'emprunts,
- 1 028 330,05€ de dotations (FCTVA et taxe d'aménagement notamment),
- 1 500 000€ de résultat de fonctionnement N-1 affecté à l'investissement,
- 592 500€ d'opérations d'ordre et patrimoniales,
- 1 582 523,47€ de résultat de fonctionnement reporté de 2022,
- 473 429,69€ de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement,
- Et de 1 128 314,90€ de restes à réaliser

c. Les principales dépenses de fonctionnement 2023

Chapitres	BP 2023
011 - Charges générales	5 385 738,26
012 - Personnel	8 118 000,00
014 - Atténuations de produits	8 000,00
65 - Gestion courante	1 311 500,00
66 - Intérêts de la dette	188 000,00
67 - Dep. exceptionnelles	20 000,00
042 - Opérations d'ordre	566 500,00
023 - Virement à la section d'investissement	473 429,69
Dépenses Totales de fct.	16 071 167,95

Le budget primitif 2023 prévoit 16 071 167,95€ de dépenses de fonctionnement.

En 2023, la ville poursuit ses efforts de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement malgré la persistance de l'inflation.

Le premier poste de ces dépenses est constitué des charges de personnel qui sont en hausse de 6,9% à 8 118 000€ (cf. Chapitre effectifs).

Le second poste significatif est celui des charges à caractère général qui sont en hausse à 5 385 738,26€.

Enfin la charge de la dette en intérêt est également en légère diminution pour atteindre 188 000€ en 2022.

d. Les recettes de fonctionnement 2023

Chapitres	BP 2023
013 - Atténuations de charges	225 000,00
70 - Produit des services	500 000,00
73 - Fiscalité	2 329 000,00
731 : Fiscalité locale	7 404 000,00
74 - Dotations et subventions	3 560 500,00
75 - Recettes courantes	400 000,00
76 - Recettes financières	1 000,00
77 - Exceptionnel	80 000,00
Opérations d'ordre	68 000,00
Recettes	14 567 500,00
002 - Excédent reporté	1 503 667,95
Recettes Totales de fct.	16 071 167,95

Le budget primitif 2023 prévoit :

- 14 567 500€ de recettes nouvelles,
- 1 503 667,95€ de résultat reporté 2022.

Soit un total de 16 071 167,95€ de recettes de fonctionnement.

Nous notons que :

- Les recettes fiscales sont dynamique grâce à la revalorisation forfaitaire 2023 (pas de hausse de taux) (cf. Niveau d'imposition),
- Les compensations fiscales de la taxe sur le foncier bâti sont en hausse avec l'abattement de 50% opéré sur les établissements industriels,

4. Niveau d'endettement

Le Budget 2023 devra continuer et pérenniser la politique du désendettement communal amorcée depuis 1999 soit plus de 20 ans.

L'emprunt nouveau de l'exercice 2023 devrait être de l'ordre de 926 000 € et le remboursement annuel du capital sera de 810 000 €.

L'endettement prévu au budget 2023 devrait donc être limité à 116 000 €.

Il est rappelé que la ville n'a contracté aucun emprunt dit « toxiques » afin de privilégier la sécurité financière des contribuables tout en optimisant une gestion dynamique de l'encours de la dette.

5. Niveau des taux d'imposition

Comme depuis 1997, du fait d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement liée à une gestion rigoureuse des projets et de leurs subventions, la Commune n'augmentera pas en 2022 la « pression fiscale » communale.

Les taux d'imposition ménages seront maintenus cette année encore sur la base des taux suivants :

↳ Foncier bâti :	63,86 %
↳ Foncier non bâti :	88,74 %
↳ Taxe habitation sur les résidences secondaires :	12,84 %

Ces taux appliqués aux bases fiscales 2022 actualisées de notre territoire permettront de garantir les produits fiscaux suivants dans l'attente de leur notification :

- ✓ Taxe foncier Bâti : produit fiscal attendu : 6 382 216 € (Coef. Correcteur déduit)
- ✓ Taxe foncier Non Bâti : produit fiscal attendu : 150 014 €
- ✓ Taxe habitation résidences secondaires : produit fiscal attendu 175 558 €

Ces prévisions intègrent la revalorisation forfaitaire des bases de +7.1% appliquée par l'Etat tel qu'établi dans la Loi de finances 2023.

Les recettes fiscales cumulées des trois taxes permettront d'inscrire au budget 2023 une prévision budgétaire de l'ordre de 6,7 M€.

Les recettes de fiscalité locale représentent 49 % des recettes réelles de fonctionnement du budget 2023.

6. Effectifs

Dans cette période particulièrement difficile sur le plan économique, la commune de Limoux a pris parti de maintenir le niveau des emplois dans les services communaux.

Les charges de personnel en 2023 vont évoluer à la hausse de 7 592 K€ en 2022 à 8 118 K€ en 2023.

Les hypothèses retenues dans la prévision de ces charges sont les suivantes :

- + 221 K€ de dépenses supplémentaires dont les recrutements d'un policier municipal et d'un ASVP ;
- +20 K€ de revalorisation du régime indemnitaire ;
- 128 K€ d'impact des données réglementaires (GVT, Valeurs de point...) ;
- 86 K€ de titularisation des emplois aidés ;

- - 103 K€ de départs non remplacés ;
- +77K€ de diverses charges de personnel dont les heures supplémentaires, les remplacements et vacations.

LE BUDGET DE L'EAU

Ce budget retrace les dépenses et les recettes de la « sous compétence » production et qui concerne l'exploitation des captages et de l'alimentation en eau du réseau.

Les résultats 2022 de ce budget sont les suivants :

Section d'exploitation : Excédent de 405 517,52 €

Section d'investissement : Excédent de 70 780 ,11 €

Restes à réaliser : Déficit de : 6 241.31 €

Le budget supplémentaire 2023 qui reprend ces résultats est le suivant :

Recettes section d'investissement

Article	Budget 2023
001 - Excédent antérieur reporté	70 780,11
1068 - Réserves Diverses	250 000,00
Total	320 780,11

Dépenses section d'investissement

Article	Budget 2023	Restes à réaliser	Total
21561- P9 Travaux Divers sur Réseaux d'Eau potable	150 000,00	1 799,60	151 799,60
21561 - P26 Travaux schéma directeur distribution	164 538,80	4 441,71	168 980,51
Total	314 538,80	6 241,31	320 780,11

Le budget supplémentaire est équilibré à 320 780,11€ en section d'investissement

Recettes section de fonctionnement

Article	Budget 2023
002 - Résultat d'exploitation reporté	155 517,52
Total	155 517,52

Dépenses section de fonctionnement

Article	Budget 2023
6042 - Prestation de Service	105 517,52
6788 - Autres Charges Exceptionnelles	25 000,00
Titres Annulés sur Exercice antérieur	25 000,00
Total	155 517,52

Le budget supplémentaire est équilibré à 155 517,52€ en section de fonctionnement.